

# VILLE de COYE LA FORET



~~~~~

## CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE VENDREDI 24 JUN 2016

~~~~~

### COMPTE RENDU

(Article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

~~~~~

Le vendredi 24 juin 2016 à vingt et une heures, en Mairie, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur François DESHAYES, Maire.

|                     | P | A |                       | P | A |
|---------------------|---|---|-----------------------|---|---|
| DESHAYES François   | X |   | LEMONNIER Valérie     | X |   |
| DESCAMPS Sophie     | X |   | PINEAU Gérard         |   | X |
| VIRGITTI Perrine    | X |   | VEILLOT Chantal       | X |   |
| LAMEYRE Patrick     | X |   | ZAOUCHE Mohammed      | X |   |
| DULMET Yves         | X |   | BARDEAU Marguerite    | X |   |
| LAMBRET Nathalie    | X |   | GLEVAREC Ivan         | X |   |
| VARON Bernard       | X |   | RIOU Martine          | X |   |
| FAUPOINT Séverine   | X |   | DECAMPS Guy           | X |   |
| FONTAINE Pascal     | X |   | COLAGIACOMO Stéphanie |   | X |
| LACROIX Christiane  | X |   | LECLERCQ Serge        |   | X |
| NKOUMAZOK Serge     |   | X | MARIAGE Alain         | X |   |
| MOUQUET Véronique   | X |   | DOMENECH Isabelle     | X |   |
| BAZZA Abdelmounaime |   | X | LEBRET Claude         | X |   |
| ROBIDET Christine   | X |   |                       |   |   |

P = Présent ; A = Absent

**Absent(s) ayant donné (s) procuration :** M. Serge NKOUMAZOK (procuration à Mme. Perrine VIRGITTI), M. Abdelmounaime BAZZA (procuration à M. Yves DULMET), M. Gérard PINEAU (procuration à M. Patrick LAMEYRE), Mme. Stéphanie COLAGIACOMO (procuration à Mme. Sophie DESCAMPS), M. Serge LECLERCQ (procuration à M. François DESHAYES).

**Secrétaire de séance :** Madame Martine RIOU

| Nombre de Conseillers Municipaux | Nombre de Conseillers Présents | Nombre de Procurations | Nombre de Votants | Date de Convocation |
|----------------------------------|--------------------------------|------------------------|-------------------|---------------------|
| 27                               | 22                             | 5                      | 27                | 17/06/2016          |

~~~~~

Monsieur DESHAYES, Maire, procède à l'appel des conseillers municipaux et donne lecture de l'ordre du jour.

**1 APPROBATION du COMPTE-RENDU du 25 MARS 2016**

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 25 mars 2016.

**2 FINANCES : RODP PROVISoire GrDF**

**Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE :**

**ADOPTÉ** les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, dite «RODP provisoire».

**PRÉCISE** que la redevance due chaque année à la commune pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, ainsi que sur des canalisations particulières de gaz, est fixée dans la limite du plafond suivant :

$$PR' = 0,35 * L$$

où :

PR', exprimé en euros, est le plafond de redevance due, au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux, par l'occupant du domaine ;

L représente la longueur, exprimée en mètres, des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

**3 FINANCES : RODP CLASSIQUE GrDF**

**Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE :**

**ADOPTÉ** la mise en place de la redevance d'occupation du domaine public « classique » pour les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.

**FIXE** le taux de la redevance pour occupation du domaine public au seuil maximum par rapport au plafond de 0,035 €/mètre de canalisation de distribution prévu au décret sus-visé.

**PRÉCISE** que ce montant soit revalorisé **automatiquement** chaque année par application à la fois de la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz implantée sur le domaine public communale et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

**PRÉCISE** que selon le décret N°2007-606 susvisé, cette redevance soit due chaque année à la commune sans qu'il soit nécessaire de délibérer à nouveau.

**4 FINANCES : JARDINS CHEMIN des LOUPS**

**Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE :**

**FIXE** le montant de la location à l'€uro symbolique.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, avec les occupants, la convention de location jointe à la délibération.

**PRECISE** qu'à la page n° 2 – article 3 : Durée : il conviendra de remplacer « trois » par « six » mois à l'avance.

**5 FINANCES : CONVENTION avec la DGFIP**

**Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE :**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, avec la DGFIP, la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales dont un exemplaire est jointe à la délibération.

**6 FINANCES : TAUX INDEMNITÉ REPRÉSENTATIVE de LOGEMENT des INSTITUTEURS**

**Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE :**

**PROPOSE** à Monsieur le Préfet de l'Oise de retenir, pour 2016, un taux de progression de 1,5 %.

**7 FINANCES : DOSSIERS de DEMANDE de SUBVENTION CONSEIL DÉPARTEMENTAL de l'OISE**

**Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE :**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer, auprès du Conseil Départemental de l'Oise, les dossiers de demande de subvention énumérés ci-dessous :

**1. Toiture Halle des Sports**

La toiture de la Halle des Sports est vétuste et demande d'importants travaux de rénovation. Une estimation des travaux à entreprendre a été réalisée en incluant une modification au niveau du système de désenfumage actuel. Le coût estimatif de cette rénovation s'élève à 234 811 € HT. Il est proposé de porter sur ce dossier l'ordre de priorité 1.

**2. Création d'un revêtement dans la cour du Village des Enfants**

Il est prévu de remplacer l'espace servant de récréation aux enfants par un revêtement goudronné ou autre. Le coût estimatif de cette transformation : 47 557 € HT. Il est proposé de porter sur ce dossier l'ordre de priorité 2.

**3. 48 Grande Rue**

La transformation du 48 Grande Rue pour accueillir, en rez-de-chaussée, une activité commerciale se chiffre à 25 000 € HT. Il est proposé de porter sur ce dossier l'ordre de priorité 3.

**ADOpte** les plans de financement annexés à la délibération.

**7 FINANCES : DOSSIERS de DEMANDE de SUBVENTION CONSEIL REGIONAL des HAUTS de FRANCE**

**Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE :**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer, auprès du Conseil Régional des Hauts de France, le dossier de demande de subvention énuméré ci-dessous :

**Toiture Halle des Sports**

La toiture de la Halle des Sports est vétuste et demande d'importants travaux de rénovation. Une estimation des travaux à entreprendre a été réalisée en incluant une modification au niveau du système de désenfumage actuel.

Le coût estimatif de cette rénovation s'élève à 234 811 € HT.

**ADOpte** le plan de financement annexé à la délibération.

**8 FINANCES : FPIC**

**Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE :**

**APPROUVE** la prise en charge totale du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) de l'ensemble intercommunal par la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne pour l'exercice 2016.

**9 FINANCES : LOYER 48 Grande Rue**

**Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE :**

**APPORTE** la modification suivante à sa délibération n° 13/2016

« Quel que soit le bail, le montant du loyer mensuel sera de 500 € HT / mois durant les deux premières années pour tenir compte des nuisances liées à la construction de la supérette. Au-delà de ces deux ans, soit à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018, le montant du loyer mensuel passera à 600 € HT ».

**10 FINANCES : AUTORISATION à SIGNER le MARCHÉ pour la FOURNITURE de REPAS en LIAISON FROIDE pour la RESTAURATION SCOLAIRE, ALSH et la FOURNITURE de GOUTERS**

**Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE :**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement à intervenir avec la Société VAL d'OISE SERVICE du Groupe CONVIVIO.

**11 MODIFICATION RÈGLEMENTS RESTAURANT SCOLAIRE, ALSH, APPS, ETUDE SURVEILLÉE, TAP/NAP**

**Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE :**

Vu ses délibérations approuvant les règlements suivants :

- Restauration scolaire,
- ALSH, APPS,
- Etude Surveillée,
- TAP/NAP.

Vu les divers règlements ainsi que les modifications que l'on souhaite apporter,

Considérant que ces règlements doivent faire l'objet de modifications,

**ADOpte** les modifications proposées et annexé à la délibération, un exemplaire de chaque règlement modifié.

**12 INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES**


NEANT

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée vingt-deux heures trente.

Fait à COYE LA FORET, le 28 JUIN 2016

Le Maire,



  
François DESHAYES